



La mission de protection du foncier sous signes officiels de l'INAO

Les diverses protections prévues par le législateur : Conséquences en CDPENAF

Emilie Leveau-Vignal
Ingénieur territorial - Délégation territoriale
Ouest



- Qu'est ce que l'INAO
- L'INAO dans les CDPENAF
- Les SIQO dans l'Eure
- L'approche INAO
-



L'INAO

Institut National de l'Origine et de la qualité




Quelques dates...



30 juillet 1935 : Décret-Loi instaurant le Comité National des vins et eaux-de-vie («précurseur» de l'INAO)




6 juillet 1947 : Mise en place de l'INAO (Vins et Eaux de Vie)



2 juillet 1990 : Extension des compétences de l'INAO aux produits laitiers et agroalimentaires



9 juillet 1999 : Extension des compétences de l'INAO aux IGP



1 janvier 2007 : L'INAO devient l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, chargé de l'ensemble des signes d'identification AOC/AOP, IGP, Label Rouge, STG et Agriculture Biologique



1 août 2009 : Extension des compétences de l'INAO aux IGP vins

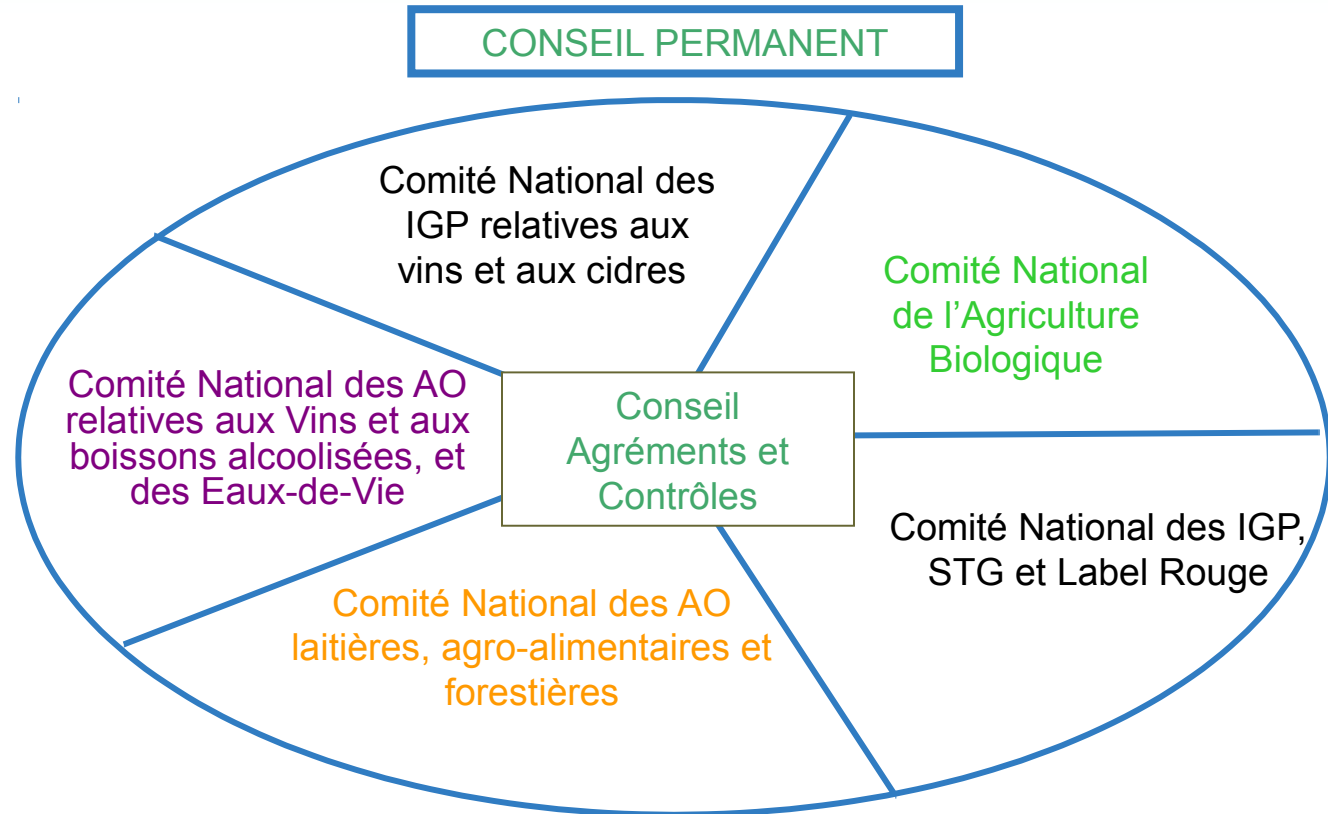


Statut, budget et ressources

- **Établissement public administratif** placé sous la tutelle du MAAF
- **Budget annuel** : 23 millions d'euros issus de dotations budgétaires de l'État (env.70 %) et de droits et redevances professionnelles (env.30 %)
- **8 délégations territoriales**: 18 sites, répartis sur l'ensemble du territoire national
- **Effectif** : 265 agents dont 80% en région

Fonctionnement

- Une double gouvernance : pouvoirs publics et 200 professionnels
- Un conseil permanent = CA
- Des comités nationaux par filières
- Un conseil des contrôles
- Expertise professionnelle; technique; juridique



Les services: des accompagnateurs au quotidien





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Les sites INAO ...

- constituent le **partenaire privilégié** des opérateurs ainsi que des structures locales et régionales intervenant dans le domaine des SIQO,
- instruisent les demandes: **appui technique et administratif** dans le cadre des procédures de reconnaissance,
- assurent la **délimitation des aires de production**
- sont le **relais territorial** pour l'application des décisions des Comités Nationaux et du CAC.
- interviennent dans la **protection juridique**
- assurent la **protection du foncier** des Indications Géographiques (AOC/AOP et IGP),
- chargé de la supervision des **contrôles**,

... pour les actions de proximité



Le système français des SIQO

- La garantie de l'origine:
un lien entre un produit et son territoire



- La garantie d'un produit traditionnel



- La garantie d'une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien être animal



- La garantie d'un produit de qualité supérieure





L'INAO en CDPENAF

- Code rural- LAAAF
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Code de l'expropriation
-

Conséquences:

- ☛ INAO devient membre de droit des CDPENAF
- ☛ Champs de compétence est élargi à l'ensemble des SIQO
- ☛ L'INAO a de 45 jrs à 3 mois pour répondre aux saisines

Quelle traduction pour tout cela?



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Les CDPENAF Art L. 112-1-1 de la LAAF

- CDCEA
Consommation des
espaces agricoles
- renforcement* →
- CDPENAF
Préservation des espaces
agricoles, naturels et forestiers
- L'INAO devient membre de droit des CDPENAF
 - Lorsqu'un projet ou un document d'aménagement ou d'urbanisme a pour conséquence une **réduction** de **surfaces affectées** à des productions bénéficiant d'un **SIQO**, le **directeur de l'INAO** ou son **représentant participe, avec voix délibérative**, à la réunion au cours de laquelle ce projet ou ce document est examiné.
 - surfaces agricoles sous SIQO concernées = **à vocation ou à usage**. Le potentiel non encore exploité est donc également reconnu apte à être protégé.
 - Les atteintes qui pourraient être faites aux AOP dans un document d'urbanisme, font référence à la fois aux **surfaces affectées aux AOP**, mais aussi à leurs **conditions de production** (renvoie au cahier des charges)



Objectifs/Attentes de l'INAO

- Mission « Protection du foncier sous SIQO » essentielle à l'INAO- au cœur du Contrat d'objectif et de Performance signé par le Ministre de l'agriculture en 2014
- INAO: seule autorité compétente en matière de protection des SIQO
-
- D'une manière générale, les SIQO doivent être mieux pris en compte dans les différents projets d'aménagement .
-
- Définition d'une doctrine au sein de nos instances décisionnelles
-
- Développer les partenariats en local.
-
- Généraliser la consultation de l'INAO pour le porter-à-connaissance des documents d'urbanisme
-
- Associer l'INAO le plus en amont possible dans l'analyse des dossiers, en particulier ceux qui ne seront pas présentés en CDPENAF (obj: SCOT).

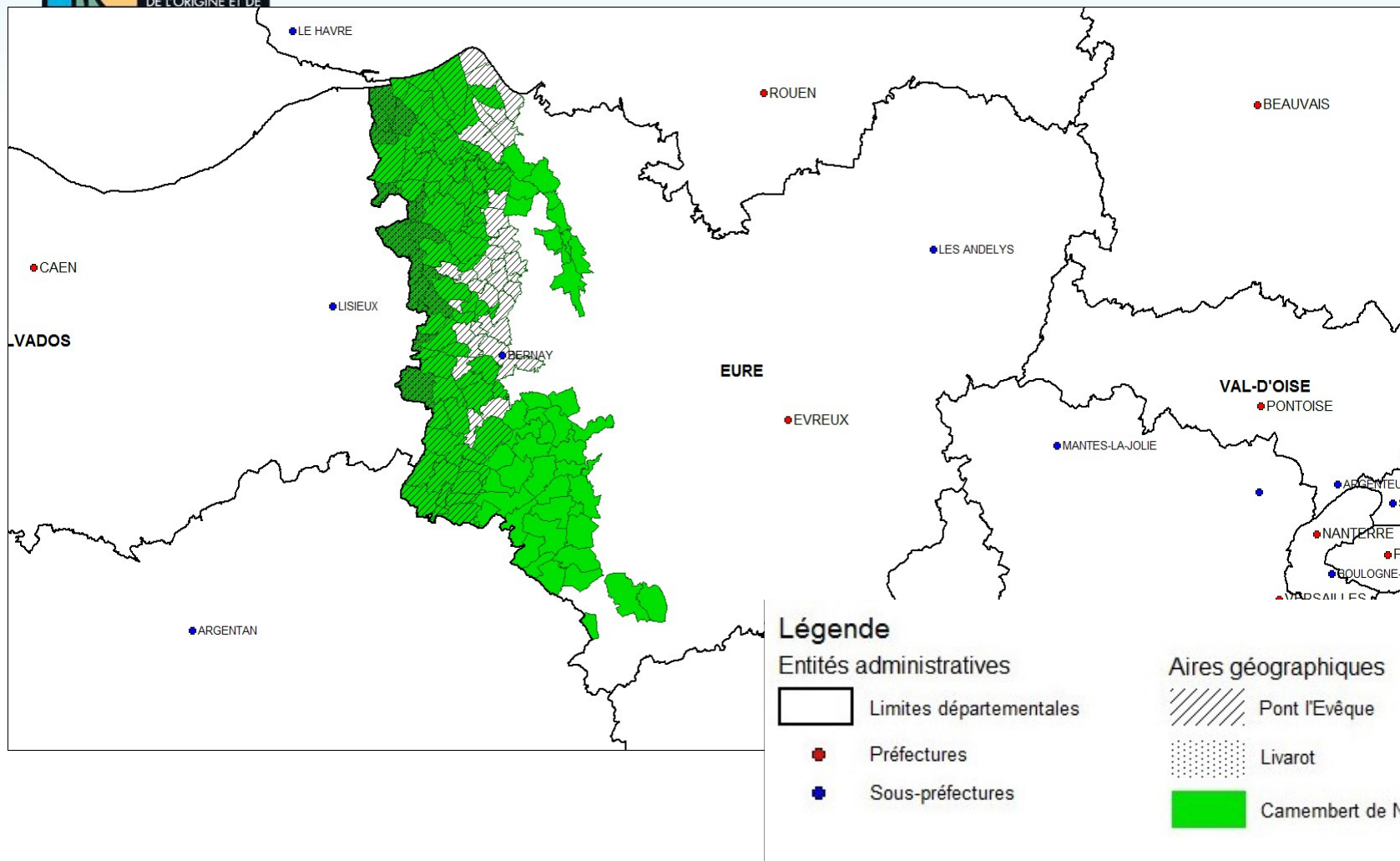


Les SIQO dans l'EURE

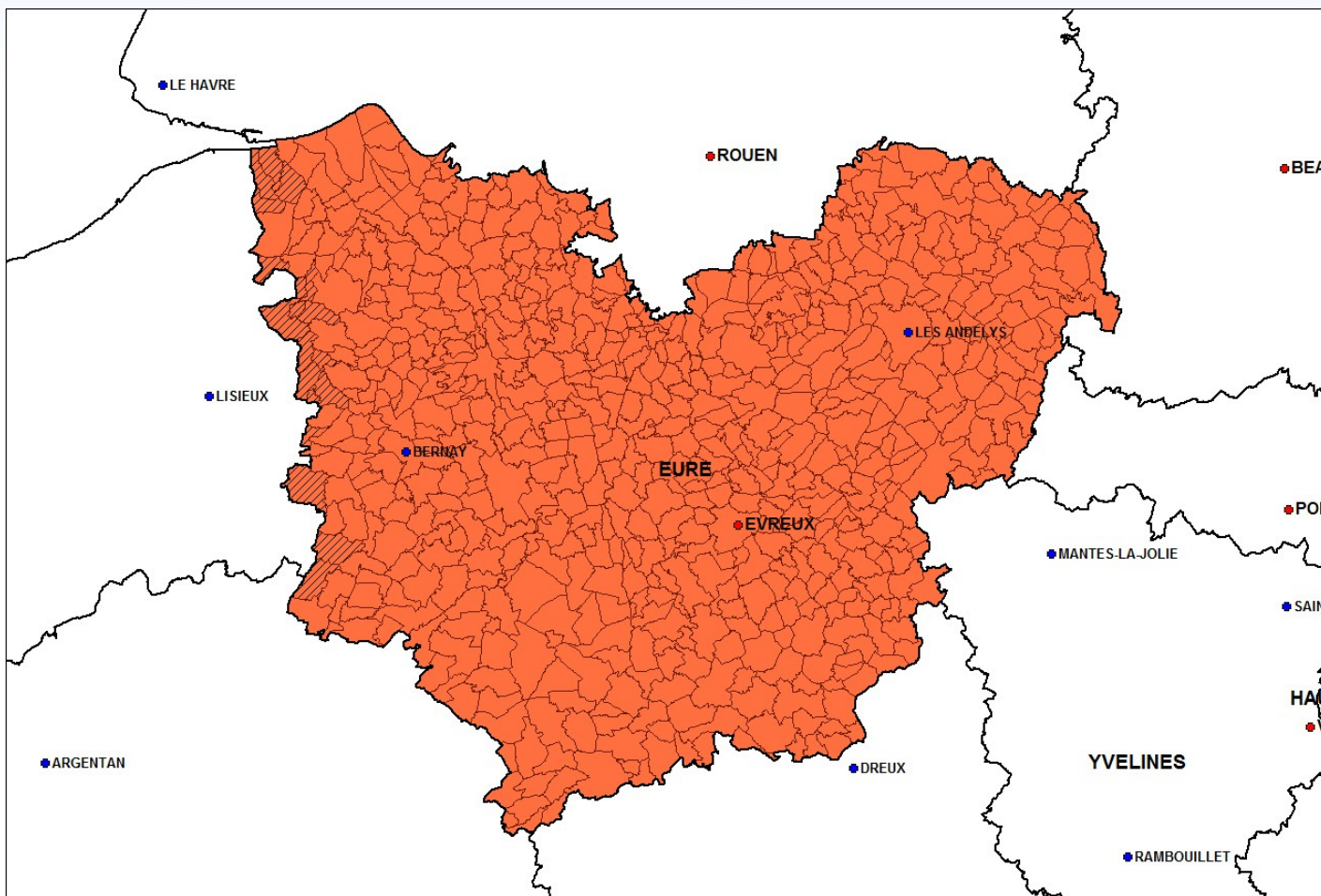
Les appellations laitières: camembert, Livarot, Pont L'Evêque



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE



Les SIQO cidricoles: IGP cidre de Normandie, et AOP Cidre du Pays d'Auge



Légende

Entités administratives

Limites départementales

Préfecture

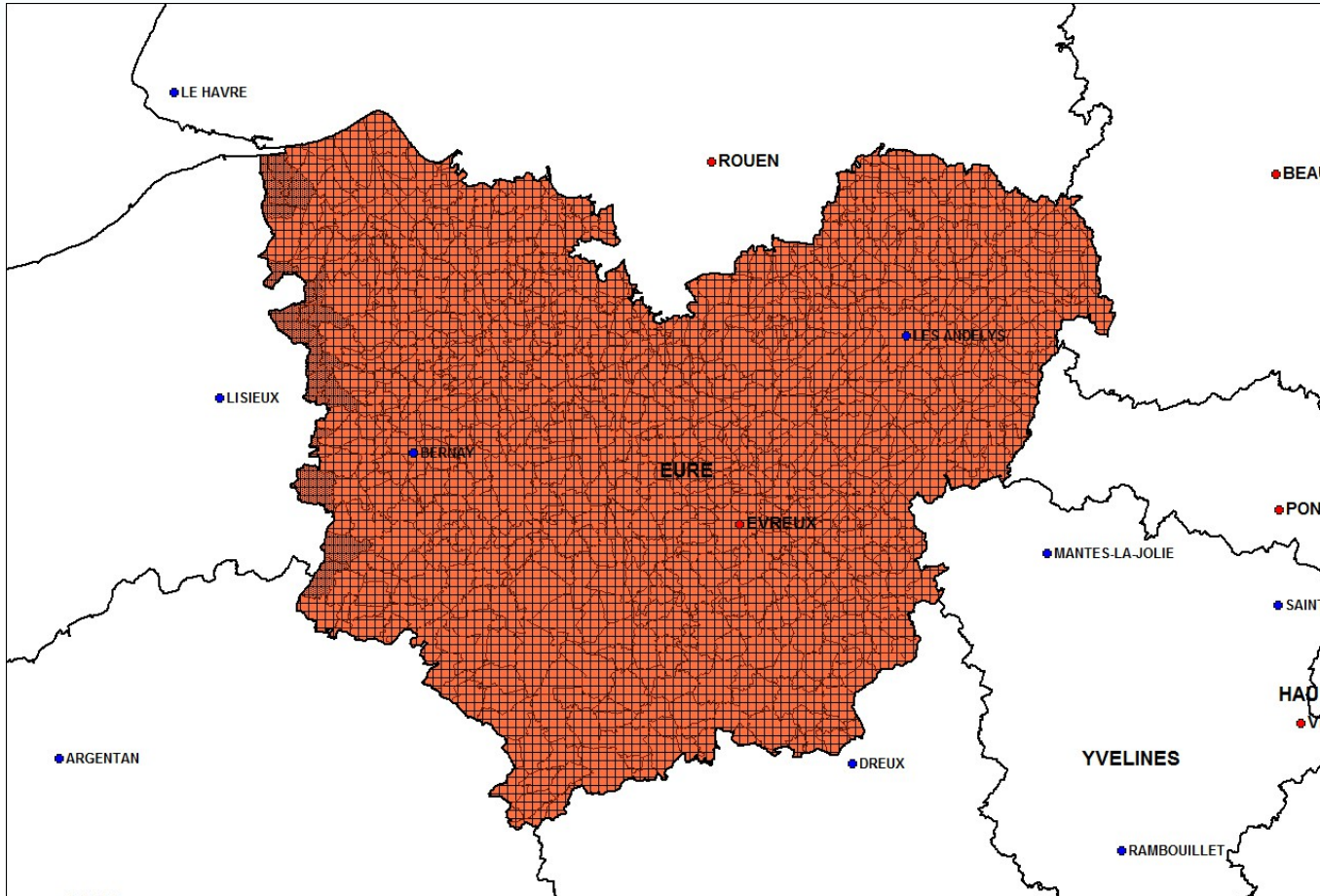
Sous-préfecture

Aires géographiques

AOP Cidre Pays d'Auge

IGP Cidre de Normandie

Les Indications Géographiques spiritueuses




Légende


Entités administratives

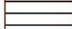
 Limites administratives


 Préfecture

 Sous-préfecture

Aires géographiques

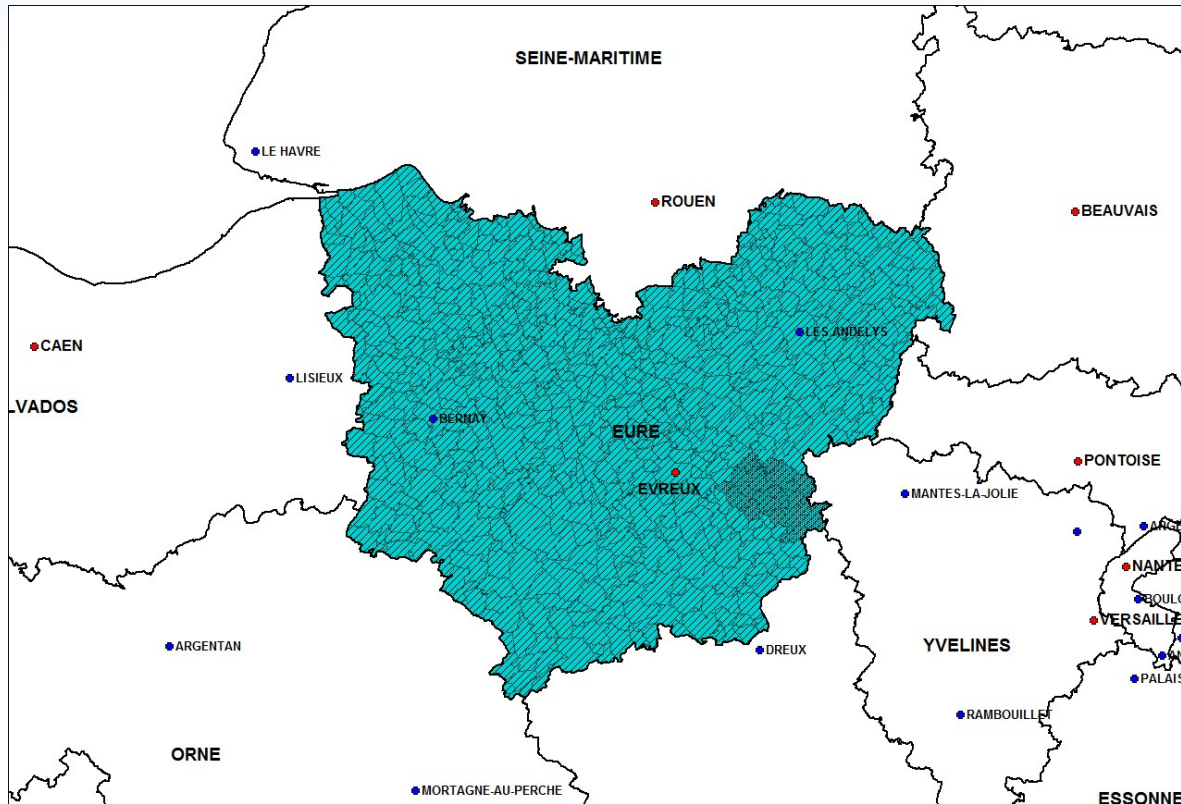
 Eau-de-vie de Poiré de Normandie

 Eau-de-vie de Cidre de Normandie

 Calvados Pays d'Auge


 Calvados et Pommeau de Normandie


Les indications géographiques agroalimentaires




Légende

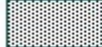
Entités administratives


 Limites départementales


 Préfecture

 Sous-préfecture

Aires géographiques

 Volailles de Houdan

 Volailles de Normandie

 Porc de Normandie



Approche de l'INAO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITE

Une doctrine en construction

- Aujourd'hui, aucune doctrine établie
- Des comités qui se saisissent du sujet
- Une commission nationale qui travaille afin d'assurer et d'optimiser une protection du foncier agricole sous SIQO:
 - **Réaliser un inventaire** des actions de protection des territoires menées par l'INAO ;
 - **Etablir un glossaire** des termes utilisés
 - **Proposer les éléments de doctrine** nécessaires à la participation au sein des CDPENAF;
 - Définir la protection la mieux **adaptée à chaque signe**
 - Proposer des actions pour **sensibiliser les ODG** sur leur rôle en matière de préservation et de mise en valeur des terroirs (art L.642-22 Code Rural)
 - Rédiger un guide méthodologique pour **sensibiliser les interlocuteurs** de l'INAO sur ce qu'est une aire de production, pourquoi et comment la protéger ?
 - Travailler à la prise en compte et la préservation du patrimoine paysager dans les SIQO,



Deux volets dans l'approche

Analyse du cahier des charges sous entend :

- **Des conditions de productions à étudier de près.**
 - Pâturages accessibles depuis les locaux de traite
 - Autonomie de fourrage (80% doivent provenir de l'exploitation)
 - Accessibilité pour les engins agricoles
 - Période max pour le stockage de lait
 - L'entrée en production des fruits à destination de l'appellation
- **...parfois une délimitation :**
 - **une aire géographique basée sur le travail d'experts**
 - sélection des sols, du matériel végétal , complexe s sol/climat les mieux adaptés aux productions locales.
 - Variétés spécifiques endémiques
 - conditions naturelles propices
 - des sols typés
 - Des savoir-faire inscrit dans le temps
 - **Une aire géographique enregistrée dans les mairies concernées**
 -

- **des conditions non reproductibles (pour les AOP-IGP)**
- **Un cdch enregistré à la COM difficilement modifiable**
- **Une seule structure apte à modifier: l'ODG**





Merci pour votre attention

Plus de renseignements:

www.inao.gouv.fr

Emilie Leveau-Vignal
e.leveau@inao.gouv.fr